



Droit au cumul de deux emplois ?

Par **Mr POINCHEVAL**, le **03/12/2009** à **12:56**

Bonjour,

Mes obligations financières pourraient me voir contraint de prendre un deuxième emploi en plus d'un temps plein.

Je suis aide-soignant, non fonctionnaire et je travaillerais pour deux entreprises concurrentes directes, qui sont au courant de mes projets et les valident.

Quelles précautions dois-je prendre pour me protéger et auprès des deux entreprises?

Est-ce autorisé? et si oui quel article le stipule?

Cordialement

Mr POINCHEVAL

Par **Visiteur**, le **05/12/2009** à **16:40**

bonjour,

tout est dit là :

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/contrats->

[travail/cumul-emplois.html](#)

bonne lecture..